



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 24/01/2022  
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2022  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 27/01/2022

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le - 2 FEV. 2022

ID : 033-213301435-20220127-2022\_007-DE

**Délibération n° 2022 – 007**  
Jeudi 27 janvier 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux-mille-vingt-deux.

**Présents** : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Vincent TRISTRAM  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :**

**Absent(s) excusé(s)** : Elvira MOMMERT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Mathieu OLIVEIRA

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI ET COMPETENCES (PEC) ANIMATEUR PERISCOLAIRE ET AIDE A L'ENTRETIEN DU GROUPE SCOLAIRE**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
**Vu** Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative au parcours emploi compétence et aux fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,  
**Vu** l'arrêté R75-2021-04-30-00001 fixant le montant de l'aide de l'Etat des Contrats Uniques d'insertion Parcours Emploi et Compétences et son annexe n°1,  
**Vu** la délibération n°2021-006 en date du 26 janvier 2021 portant création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi et Compétences pour un poste d'animateur périscolaire et aide à l'entretien du groupe scolaire,  
**Vu** le Contrat n° C2021-04,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Le dispositif du parcours emploi et compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.